

Maison unie, maison bénie

En ce temps-là, "Chantecler" n'était pas encore "Chantecler" et les bâtiments rustiques, sans nulle élégance, ne faisaient aucunement songer à la coquette villa, surmontée d'un coq claironnant qui lui a donné son nom. Mais c'était déjà maison bénie : on y aimait, on y travaillait, on y priait, on y vivait, on y mourait, dans la crainte du Seigneur, le respect du souverain, l'obéissance aux parents.

Dieu, le roi, le père, c'était alors triangle solide sur lequel reposaient famille, patrie, chrétienté, moins troublées qu'aujourd'hui... et plus heureuses ! Confiance, sécurité, tendresse, ne sont-elles pas des éléments de bonheur ? Sous le triple gouvernement du vicaire de Jésus-Christ, du petit-fils de saint Louis et d'Étienne Serveau, premier du nom, la barque de saint Pierre bravait les récifs, la marine royale, commandée par Suffren, l'emportait sur les Anglais, et la flottille des Serveau, "voituriers par eau", prospérait sur "la rivière de Loire" où elle avait son port d'attache, à Port-Saint-Thibault.

Aussi, quand Étienne Serveau rendit son âme à son Créateur, au début du règne de Louis XVI, il laissait à sa veuve, Marie-Anne Fouquet, plus de biens qu'elle ne lui en avait apportés, par son contrat de mariage — "passé devant maître Dargent, notaire à La Charité, le 24 février 1737", — et huit enfants, considérés comme leur principale richesse, dont l'aîné était déjà père de famille, et dont le dernier apprenait seulement à lire.

Les quatre premiers : Étienne, Louis, Paul, Claude, avaient le métier du père, Marie-Louise et Mathieu, les derniers restaient sous la direction de leur mère "et légitime tutrice" ; un fils était marchand, établi à Cosne-sur-Loire ; une fille était mariée à Jean Groslier, vigneron. Mais tous, aînés, cadets, garçons, filles, gendres, petits-enfants, jusqu'à la toute petite dernière, Paulette, favorite du grand-père, tous et toutes étaient élevés dans l'observation des commandements et n'avaient jamais besoin qu'on leur rappelât le quatrième, ayant vis-à-vis de leur père et mère, la "soumission amoureuse" de Joseph de Maistre, et mettant leur plus grande joie à leur complaire.

Aussi le défunt n'avait-il aucune appréhension pour la "régence" qu'exercerait sa veuve, lui trépassé, et qui ne serait troublée par nulle compétition.

En effet, le père conduit à sa dernière demeure, dans le cimetière proche l'abbaye de Saint-Satur, sa paroisse. Étienne, second du nom, vint prendre docilement les ordres de la

mère ; et, pas plus que ses beaux-frères, Jean Groslier n'éleva d'autres prétentions que d'avoir toujours la même place à la table et dans le cœur de celle qui devait demeurer toujours reine et maîtresse du logis.

Cet arrangement profitable à la petite communauté, moralement et matériellement, l'était beaucoup moins pour les gens de loi, huissiers, tabellions, dont on prétendait se passer.

Maître Sylvain Gressin, notaire à Sancerre, mais qui avait fait un stage en Normandie, intervint officieusement, invoquant la nécessité d'un partage pour sauvegarder les droits de chacun.

Étienne répondit judicieusement que la chose était peut-être utile entre gens sans foi ni loi, mais que les Serveau étaient bons chrétiens et incapables d'enfreindre la loi divine plus importante à leurs yeux que toutes les paperasseries, ni l'autorité paternelle, respectée jusque dans la tombe. Toutes deux étant d'accord pour recommander la mutuelle confiance, ils n'avaient pas besoin d'autres garanties.

Le notaire comprit qu'il faisait fausse route. Il n'avait pas affaire à un Normand retors mais à un sage Berrichon, peu pressé d'engraisser les chicaneaux et plus soucieux de la justice que de ses avantages personnels. Aussi essaya-t-il d'une autre gamme.

On ne prend pas seulement des précautions pour soi, mais pour les autres ! Si homogène que fût actuellement la famille, elle pouvait l'être moins un jour, et si sa petite Paulette, qui têtait gravement son pouce, épousait quelque mari moins conciliant, peut-être aurait-on à regretter, les uns ou les autres, que tout n'eût pas été dûment réglé selon la loi et la coutume ? Leurs parents ne leur en avaient-ils pas donné l'exemple, par leur contrat de mariage, et ne valait-il pas mieux être en règle pour prévenir toutes contestations ?

Mal convaincus mais un peu troublés (chez les consciences droites, aisément timorées, le scrupule naît plutôt que le soupçon), personne n'osa protester absolument et, selon l'adage, "qui ne dit mot consent", les jeunes clercs de l'étude commencèrent à grossoyer des minutes.

Il fallait d'abord un inventaire détaillé, meubles et immeubles :

"Mobilier et effet : 3,962 livres.

"Argent : 2,301 livres.

"Une maison : 3,000 livres.

"Deux pièces de vigne "contenant sept journées de pioche" : 280 livres.

"Une terre labourable : 20 livres.

Puis il fallait faire une masse du tout :

"De laquelle il a été fait et composé deux lots, les plus justes et égaux qu'il a été possible, savoir : un pour ladite Marie-Anne Fouquet,